



N° 122 - Septembre 2012

Enquête sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement en 2008

Une organisation singulière des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Ile-de-France

Les plus grands syndicats pour le traitement et la distribution de l'eau potable et pour l'assainissement se trouvent en Île-de-France. Les caractéristiques des réseaux franciliens en termes de densité du réseau d'adduction d'eau potable et d'organisation et de gestion de l'assainissement se démarquent des moyennes nationales du fait d'une très forte concentration de la population.

Eau potable : une gestion en délégation pour 95 % de la population

Organisation et gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

Le code général des collectivités territoriales spécifie que l'*organisation* des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont de la responsabilité des communes. Ces dernières peuvent s'organiser pour donner la compétence à un syndicat de communes, généralement situées autour d'une station de traitement d'eau potable, d'une station de traitement des eaux usées, ou bien à une communauté de communes, d'agglomérations ou urbaine.

Par ailleurs, la *gestion* de ces services peut être faite en régie avec les moyens en matériel et en personnel propres à la collectivité concernée qui assure les investissements et l'exploitation du service. Mais la gestion peut également être assurée par une entreprise de droit privé. Dans ce cas, la prestation de l'entreprise privée est réalisée dans le cadre d'un contrat d'affermage, d'une concession, d'une gérance ou d'une régie intéressée. Il s'agit là d'une gestion en délégation.

En Île-de-France, en 2008, 18 % des communes ou groupements de communes ont une gestion en régie contre 47 % en France. Entre 2004 et 2008, l'organisation intercommunale (40 communes en plus) et la gestion en régie (35 communes en plus) se sont développées. En 2008, 71 % des communes de la région (75 % au niveau national) se regroupent en syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, en syndicats mixtes ouverts ou fermés, ou en communautés de communes ou d'agglomérations. Il existe également des syndicats d'agglomération nouvelle qui ont la compétence eau potable dans leurs statuts.

Nombre de communes franciliennes en fonction de l'organisation et de la gestion de l'eau potable, pourcentages régional et national

unité : Nbre de communes

SERVICE DE L'EAU POTABLE	Gestion en régie		Gestion en délégation		ENSEMBLE	
	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France
Organisation communale	88		281		369	
	7%	19%	22%	6%	29%	25%
Organisation intercommunale	145		767		912	
	11%	28%	60%	47%	71%	75%
ENSEMBLE	233		1 048		1 281	
	18%	47%	82%	53%	100%	100%

Sources : Agreste Île-de-France - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et Insee - Recensement de la population

95 % de la population francilienne est concernée par une gestion en délégation de l'eau potable. Ce type de gestion concerne en effet les grandes communes des départements de la grande couronne de l'Île-de-France et les communes adhérentes au Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), le plus grand syndicat intercommunal de France. Ce syndicat assure, par délégation, la distribution journalière de 800 000 m³ d'eau potable aux 4 millions d'habitants de 152 communes de la région francilienne, sauf à Paris, qui dispose, depuis le 1^{er} mai 2009, d'une régie communale « Eau de Paris » (la capitale avait, en 2008, une organisation et une gestion mixtes, différentes entre la rive droite et la rive gauche de la Seine).

La gestion en régie est pratiquée par de plus petites collectivités et touche donc moins de population.

Nombre d'habitants franciliens concernés par l'organisation et la gestion de l'eau potable, proportions régionale et nationale

unité : Nbre d'habitants

SERVICE DE L'EAU POTABLE	Gestion en régie		Gestion en délégation		ENSEMBLE	
	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France
Organisation communale	273 836		3 844 506		4 118 342	
	2%	12%	34%	19%	36%	31%
Organisation intercommunale	319 060		7 093 648		7 412 708	
	3%	18%	61%	51%	64%	69%
ENSEMBLE	592 896		10 938 154		11 531 050	
	5%	30%	95%	70%	100%	100%

Sources : Agreste Ile-de-France - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et Insee - Recensement de la population



Réservoirs d'eau potable, situés à Villejuif (94)
© SEDIF, www.sedif.com

La densité du réseau francilien d'adduction d'eau potable est 2,3 fois supérieure à la densité nationale moyenne. En Île-de-France, la longueur moyenne de tuyau d'eau par abonnement est de 20 mètres, soit 46 % de moins que la moyenne nationale.

Ces grandes différences résultent de la forte concentration humaine dans la région qui regroupe 7,5 % des abonnés au service public de l'eau potable sur 1,8 % du territoire français.

Caractéristiques du réseau d'adduction d'eau potable comparées à celles de la France

	en Île-de-France	au niveau national
Longueur du réseau (L)	37 003 km	905 993 km
Superficie (S)	12 012 km ²	670 922 km ²
Densité du réseau (L/S)	3,08 km au km ²	1,35 km au km ²
Nombre d'abonnés (A)	1 817 862	24 318 667
Longueur par abonné (L/A)	20 mètres par abonné	37 mètres par abonné
Longueur renouvelée de 2006 à 2008 (R ₁)	128,3 km	5 040,8 km
Taux de renouvellement (R ₁ /L)	0,35 %	0,56 %
Longueur prévue en remplacement de 2009 à 2011 (R ₂)	104,9 km	6 244,0 km
Taux de remplacement (R ₂ /L)	0,28 %	0,69 %
Longueur prévue en extension (E)	36,5 km	3 730,4 km
Taux d'extension (E/L)	0,10%	0,40%
Indice linéaire de fuite	7,2 m ³ au km et par jour	3,6 m ³ au km et par jour
Nombre de communes (C)	1 281	36 686
Population en 2006 (P)	11 531 051 habitants	63 507 914 habitants

Sources : Agreste Ile-de-France - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et Insee - Recensement de la population

Le taux de renouvellement du réseau (renouvellement effectué entre 2006 et 2008 ou remplacement prévu de 2009 à 2011) est nettement plus faible que le taux national moyen. Il s'agit d'un réseau ancien qui subit de nombreuses et fréquentes contraintes. En conséquence, l'indice linéaire de fuite est deux fois plus important dans la région qu'à l'échelle de la France.

Si le nombre d'habitants par abonnement est de 2,6 au niveau national, il s'élève à 6,3 en Île-de-France, le record étant Paris avec 23,5 habitants par abonnement. De nombreux immeubles sont en effet gérés en collectif, avec un seul compteur d'eau à l'arrivée, un tarif souvent préférentiel et des sous-compteurs pour chaque appartement, de manière à répercuter le prix de l'eau dans les charges de l'immeuble. En Île-de-France, les communes sont 5 fois plus peuplées et 2 fois plus petites (en surface) qu'au niveau national.

Assainissement collectif : plus de 80 % des communes en sont dotées

La gestion déléguée de l'assainissement collectif concerne plus de la moitié des communes de la région Ile-de-France, alors qu'elle ne concerne que le tiers des communes françaises. Les entreprises qui gèrent l'eau potable s'occupent également de l'assainissement. La part d'organisation intercommunale est plus marquée en Île-de-France (78 %) qu'à l'échelle de la France (45 %), du fait notamment d'une urbanisation pratiquement continue en petite couronne. 81 % des communes de la région francilienne sont dotées d'un assainissement collectif, alors qu'il n'y en a que 68 % au niveau national.

Nombre de communes franciliennes en fonction de l'organisation et de la gestion de l'assainissement, pourcentages régional et national

unité : Nbre de communes

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Gestion en régie		Gestion en délégation (ou autre)		ENSEMBLE	
	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France	Pourcentage pour l'IdF	Pour la France
Organisation communale	114		118		232	
	11%	43%	11%	12%	22%	55%
Organisation intercommunale	321		480		801	
	31%	23%	47%	22%	78%	45%
ENSEMBLE	435		598		1 033	
	42%	66%	58%	34%	100%	100%

Sources : Agreste Île-de-France - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et Insee - Recensement de la population

En Seine-et-Marne, 6 579 habitants répartis dans 21 communes disposent d'un réseau de collecte des eaux usées sans station d'épuration. Les rejets du tout-à-l'égout se font plus ou moins directement dans les cours d'eau. La proportion de la population francilienne concernée par ce système hors norme est seulement de 0,06 % alors qu'elle s'élève à 1,04 % pour la France entière.

248 communes de grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines ou Val d'Oise) n'ont, ni collecte, ni traitement des eaux usées. Cette absence de raccordement concerne 52 055 habitants, soit 0,7 % de la population francilienne, alors qu'au niveau national, 5 % de la population n'est raccordée à aucun système d'assainissement collectif.

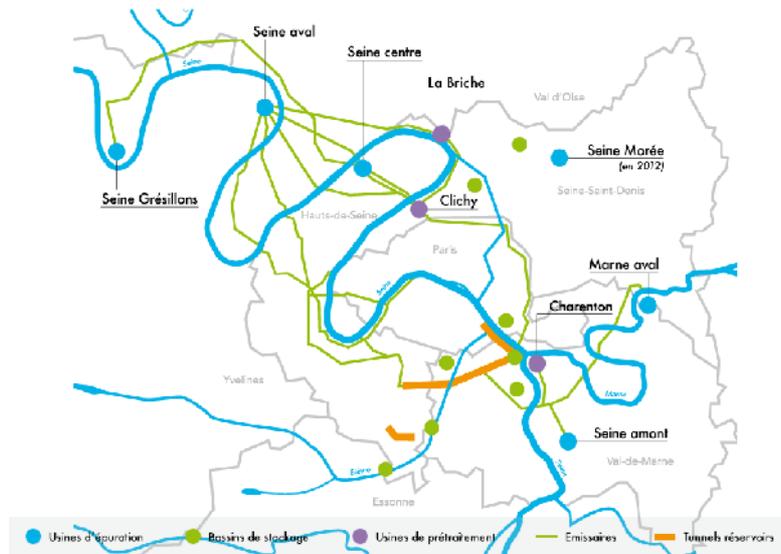
La directive eaux résiduaires urbaines (ERU) du 21 mai 1991

Cette directive communautaire impose la collecte et le traitement des eaux usées des agglomérations afin de protéger les milieux aquatiques. En fonction de la sensibilité des zones réceptrices et de la taille des agglomérations, la directive fixe les niveaux des traitements exigés et l'échéancier de réalisation des travaux à réaliser pour une mise en conformité.

Depuis 2007, plus de 150 stations de traitement des eaux usées de taille moyenne et grosse ont été mises en conformité chaque année. La mise en conformité de toutes les stations de traitement des eaux usées est prévue d'ici 2013.

Chaque année, les services de l'État collectent et produisent les données relatives aux stations de traitement des eaux usées, notamment leurs niveaux de conformité au regard de la directive. Les données pour l'année 2010, collectées et produites durant l'exercice 2011, sont disponibles.

Pour en savoir plus : Portail d'information sur l'assainissement communal (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>)



Réseau d'assainissement géré par le SIAAP
© SIAAP, www.siaap.fr

L'organisation de l'assainissement collectif en Île-de-France fait intervenir les Conseils généraux des trois départements de la petite couronne qui, avec Paris, forment le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

En 2010, le SIAAP (420 km de collecteurs émissaires et 5 stations d'épuration) a traité journalièrement plus de 2 millions de m³ d'eau sale de 8 millions d'équivalent habitants. Les Conseils généraux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne possèdent chacun un millier de kilomètres de collecteurs intermédiaires pour le transport de ces eaux usées.

Assainissement non collectif : il concerne moins de 2 % des logements franciliens

Description de l'assainissement individuel en 2008

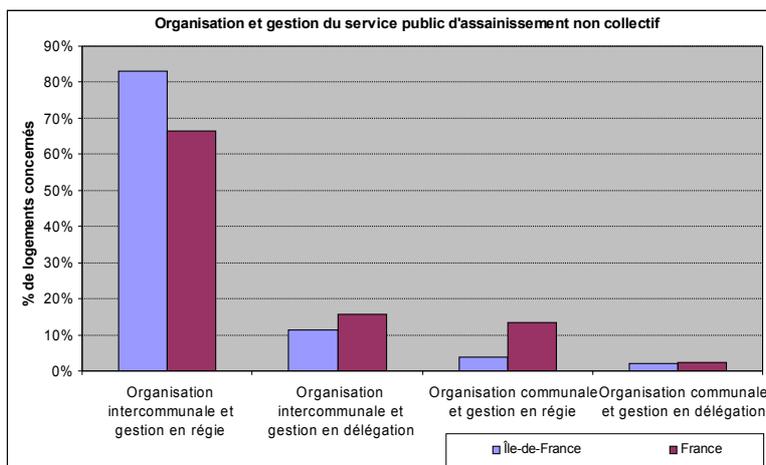
Départements	Nbre de logements non raccordés au réseau de collecte	Nombre total de logements (INSEE - RP 2006)	% des logements non raccordés	Nbre de logements raccordables
77	47 522	524 853	9,10%	4 061
78	22 961	578 807	4,00%	1 885
95	10 800	452 004	2,40%	1 617
91	6 149	489 842	1,30%	631
94	5 659	577 643	1,00%	5 089
93	1 260	604 072	0,20%	1 055
92	236	744 968	0,00%	151
75	20	1 334 815	0,00%	-
Île-de-France	94 607	5 307 004	1,80%	14 489
Total France	5 624 645	31 933 957	17,60%	295 410

Sources : SOeS - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008

La réglementation impose aux collectivités la mise en place d'un service public d'assainissement. Elles doivent délimiter, sur le territoire des communes concernées, les zones d'assainissement collectif et non collectif. Une fois le zonage réalisé, les logements situés en zone d'assainissement collectif ont l'obligation de se raccorder au réseau du tout-à-l'égout dans un délai de cinq ans. Cela explique qu'il existe des logements non raccordés, mais raccordables.

En Île-de-France, 57 533 logements (1,8 % des logements), répartis sur 810 communes, sont concernés, alors qu'au niveau national, la propor-

tion de logements situés en zone d'assainissement non collectif s'élève à plus de 14 %. L'Île-de-France fait donc figure de très bon élève, comparée à la moyenne nationale des logements non raccordés. Le département le plus rural de la région, la Seine-et-Marne, a un pourcentage de logements non raccordés correspondant à la moitié du pourcentage national.



Exemple d'assainissement individuel de type filtre à sable drainé

En Île-de-France, plus de 80 % des logements non connectés à un réseau d'égouts relèvent d'une organisation intercommunale et d'une gestion en régie. Au niveau national, la proportion est de 66 %. 82 groupements de communes ont reçu la compétence pour l'assainissement non collectif de la part de 723 communes franciliennes sur les 810 concernées. Il y a notamment 46 syndicats de communes, tous situés dans les départements de la grande couronne, ainsi que 24 communautés de communes.



Acqueduc de Cachan (Val de Marne), © Jean-François Gonzalez, Driaaf d'Île-de-France

Méthodologie de l'enquête en 2008 sur les services publics d'eau potable et d'assainissement

Cette enquête nationale relative aux collectivités locales et à l'environnement a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, en partenariat avec le service de l'observation et des statistiques (SoeS) du ministère en charge de l'écologie. C'est la quatrième et dernière enquête du même nom, les précédentes ayant été effectuées en 1998, 2001 et 2004. L'échantillon francilien comprend 152 groupements intercommunaux et 466 communes dont toutes celles de plus de 10 000 habitants ainsi que toutes celles des départements de la proche couronne de Paris. Il permet d'avoir une bonne représentativité statistique au niveau des départements.

L'enquête statistique étudie l'organisation et la gestion du service public de l'alimentation en eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées. Elle permet d'analyser précisément les volumes consommés, les prix appliqués, de connaître les caractéristiques des réseaux d'eau et d'assainissement collectif, de faire le point sur la gestion des eaux pluviales et le contrôle de l'assainissement non collectif.

L'enquête est complétée par des données nationales fournies par la direction générale de la santé, les agences de l'eau, les services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration et par les services eau-ingénierie des anciennes directions départementales de l'agriculture et de la forêt, aujourd'hui directions départementales des territoires.

Les données sont extrapolées de manière à se référer à la totalité de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer. Elles utilisent les résultats du recensement de la population de 2006 fournis par l'INSEE.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Driaaf) - **Service régional de l'information statistique et économique (Srise)**
Adresse : 18 avenue Carnot, 94234 CACHAN Cedex
Téléphone : 01 41 24 17 00 - Télécopie : 01 41 24 17 15
Courriel : srise-cachan.driaaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Sylvie DE SMEDT
Rédacteur en chef : Rigobert MOLOUFOUKILA
Rédaction et mise en page : Jean-François GONZALEZ
ISSN : 0246-1803